



DES VIOLENCES SEXUELLES BASEES SUR LE GENRE AU COURS DU MOIS D'OCTOBRE 2023

Une fillette violée en commune et province Bururi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 02 octobre 2023 indique qu'en date du 04 septembre 2023, au quartier Kirwati, commune et province Bururi, A-L.M., âgée de 6 ans, a été violée par Eric Manirakiza, âgé de 43 ans, policier de la Protection Civile de Bururi. Selon des sources sur place, le présumé auteur qui était allé voir la mère de l'enfant ne l'avait pas trouvée et a violé cette fillette. Eric Manirakiza a été arrêté et conduit au cachot communal de Bururi avant d'être transféré à la prison de Bururi tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Bururi pour des soins médicaux.

Une fillette violée en commune Rutovu, province Bururi

En date du 5 octobre 2023, sur la colline Kagimbu, commune Rutovu, province Bururi, C. M., âgée de 10 ans, élève en 6^{ème} année à l'ECOFO Kagimbu, a été violée par Jules Bizosa, âgé de 26 ans, travailleur domestique de la famille voisine de la victime. Selon des sources sur place, la victime venait de l'école et elle a rencontré le présumé auteur qui l'a conduite par force dans une brousse pour la violer. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a pris fuite après l'acte tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Rutovu pour des soins médicaux.

Une élève maltraitée en commune Kabarore, province Kayanza

En date du 02 octobre 2023, à l'ECOFO Rukere, commune Kabarore, province Kayanza, Magnus Girukwishaka, âgé de 43 ans, enseignant de la 6^{ème} année, a donné des exercices de mathématiques à ses élèves dont Arlette Nshimirimana, âgée de 14 ans, qui était dans un groupe qui n'avait pas réussi ces exercices. Selon des sources sur place, l'enseignant s'est moqué d'Arlette en disant qu'elle n'a pas réussi car elle est vieille. Magnus a ordonné à ses élèves de fixer leurs regards sur la victime. Depuis ce jour, Arlette n'est pas retournée à l'école à cause de cette humiliation lui infligée par son enseignant et ses camarades de classe.

Une femme blessée en commune Bugendana, province Gitega

En date du 17 octobre 2023, vers 23 heures, sur la sous-colline Nyakigati, colline Bitare, commune Bugendana, province Gitega, Judith Bigirimana, âgée de 31 ans, a été blessée à coup de machette par son mari Clément Nibitanga, âgé de 36 ans. Selon des sources sur place, ce dernier a battu sa femme qui a crié et des habitants ayant entendu ces cris ont appelé la police après avoir essayé de s'introduire dans la maison mais en vain car toutes les portes étaient fermées. Accompagnés par 3 policiers, Eric et Urbain respectivement Commissaire Communal et l'OPJ sont arrivés sur les lieux au moment où Clément battait sa femme. Selon les mêmes sources, Clément a été arrêté tenant dans sa main une machette mouillée de sang tandis que cette femme a été évacuée vers le CDS Bugendana pour des soins médicaux avant d'être transférée la même nuit à l'hôpital Mutoyi du district Mutaho à bord d'une ambulance. Evariste Hakizimana, chef de colline Bitare a indiqué que cette femme allait être tuée n'eût été l'intervention de la police.

Tentative de viol en commune Muruta, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 octobre 2023 indique qu'en date du 07 octobre 2023, vers 1 heure du matin, sur la colline Rwegura, commune Muruta, province Kayanza, N.N., âgée de 16 ans et N.M., âgée de 18 ans ont failli être violées par leur père Léopold Sinibagiye, âgé de 48 ans quand sa femme était alitée à l'hôpital de Kayanza. Selon des sources sur place, cette nuit-là, leur père avait obligé à ses filles de ne pas fermer la porte de leur chambre en leur disant qu'il voulait installer une lampe dans leur chambre. Léopold est entré dans la chambre quand les deux filles étaient endormies et a commencé à déshabiller la cadette. Selon les mêmes sources, l'aînée s'est levée rapidement en criant et les voisins sont intervenus. Léopold a été arrêté et conduit au cachot de la police Rwegura avant d'être transféré le matin au cachot du commissariat de Kayanza.

Une femme battue en commune et province Kayanza

En date du 19 octobre 2023, vers 20 heures, sur la sous-colline Gati, commune et province Kayanza, Perpétue Ntirandekura, âgée de 29 ans, cultivatrice a été battue à coups de poing et de pieds par son mari Antoine Manirakiza, agent de gardiennage au K.K Security dans la ville de Bujumbura. Selon des sources sur place, ce jour-là, Antoine Manirakiza était allé à Kayanza et il avait passé la journée à prendre de la bière avant de rentrer dans la nuit. Il a forcé sa femme à avoir des relations conjugales mais celle-ci a refusé en lui reprochant d'avoir une concubine à Bujumbura et qu'il devrait d'abord faire un test du VIH/SIDA. Selon les mêmes sources, Antoine a battu sa femme et les enfants ont crié au secours. Des voisins sont intervenus et ont trouvé Antoine ayant déjà pris fuite.

Une fillette violée en commune Bwambarangwe, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 octobre 2023 indique qu'en date du 12 octobre 2023, sur la colline Minyango, zone Buhoro, commune Bwambarangwe, province Kirundo, une prénommée C.N., âgée de 15 ans, élève à l'ECOFO Buhoro, a été violée par Audace Coyitungiye, âgée de 23 ans, chômeur. Selon des sources sur place, il lui avait dit qu'il allait lui donner de l'argent après et la mère de la victime les a surpris. Selon les mêmes sources, la fillette a été conduite à l'hôpital de Mukenke pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été

arrêté et détenu à une position de police de la commune Bwambarangwe. Le père de la victime a été aussi arrêté accusé d'avoir tenté de régler l'affaire à l'amiable.

Une fillette violée en commune Gihogazi, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 09 octobre 2023 indique qu'en date du 03 octobre 2023, vers 8 heures, sur la colline et zone Rusamaza, commune Gihogazi, province Karuzi, I.I., âgée de 10 ans, a été violée par son demi-frère, Benoît Niyongabo, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 32 ans. Selon des sources sur place, le père de la fille était malade et a envoyé cette fillette pour chercher du médicament chez son fils, Benoît. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a trompé la fillette en lui disant que le médicament se trouvait dans sa chambre et qu'elle devait le prendre elle-même. La fillette est entrée dans la chambre mais Benoît l'a suivie et l'a violé sur le lit. Elle est rentrée en pleurant et a révélé les faits à ses parents et elle a été conduite à l'hôpital de Mutoyi pour des soins médicaux. Le présumé auteur a été arrêté par la police et a été conduit au cachot de la commune Gihogazi avant d'être transféré au cachot du commissariat provincial de Karuzi.

Une femme blessée en commune et province Muramvya

En date du 11 octobre 2023, vers 19 heures, sur la colline Ruhinga, commune et province Muramvya, Calinie Niyakire, âgée de 22 ans, a été battue et blessée par son mari, Berchmans Bigirimana, âgé de 34 ans, au niveau de la tête à l'aide d'une manche d'une houe. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'entretenir des relations extra-conjugales avec Vianney Karikurubu, militaire de la brigade de Bugarama. Selon les mêmes sources, la victime a été immédiatement renvoyée chez ses parents sur la colline Mubira, commune Muramvya. Signalons que ce couple a un enfant, âgé de 8 mois.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

En date du 12 octobre 2023, sur la colline Rukinga, commune et province Rumonge, E.T., âgée de 11 ans, a été violée par Mames Katihabwa, âgé de 26 ans, résidant sur la colline Mutambara. Selon des sources sur place, le présumé auteur était venu dans cette famille comme un prêcheur de la parole de Dieu et a isolé l'enfant en prétextant qu'il voulait prier pour elle mais il l'a violée. Suite aux cris de l'enfant, le père est allé voir ce qui se passait et a trouvé Mames Katihabwa en train de violer la fillette. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police tandis que la victime a été conduite au centre Humura pour la prise en charge médicale.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 octobre 2023 indique qu'en date du 03 octobre 2023, sur la colline Mutambara, commune et province Rumonge, L.I., âgée de 5 ans, a été violée par Ramazani Assani, âgé de 15 ans. Selon des sources sur place, ce dernier l'a trouvée devant l'enclos puis lui a dit qu'il allait l'amuser sur son vélo qu'il conduisait. La fillette a accepté et a été conduite dans un buisson des environs pour la violer. Elle a été évacuée vers le centre Humura tandis que le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot communal de police de Rumonge.

Une femme battue en commune et province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 09 octobre 2023 indique qu'en date du 1^{er} octobre 2023, au quartier Sanzu III, commune et province Ruyigi, Espérance Kamikazi, enseignante au Lycée Communal de Rang, a été tabassée et blessée au niveau de la tête par son mari, Melchiade, enseignant au Lycée d'Excellence de Rusengo. Selon des sources sur place, la cause était un repas qui devrait être pris à midi mais qu'il a trouvé mangé par ses enfants, vers 17 heures. Selon les mêmes sources, Melchiade a été conduit au cachot de la police en date du 02 octobre 2023 avant d'être libéré en date du 04 octobre 2023.

Une fille blessée en commune Muha, Bujumbura Mairie

En date du 26 octobre 2023, vers 11 heures, à la 12^{ème} avenue, dans un bar appelé Ouagadougou, situé tout près du pont Kanyosha, au quartier Kinanira II, zone Musaga, commune Muha, Bujumbura Mairie, Arielle Ingabire, a été blessée à coup de couteaux au niveau de la tête et de la poitrine par son copain Boris Ndereyimana, serveur dans un bar communément appelé *favelas*, au centre-ville de Bujumbura Mairie, habitant à la 2^{ème} avenue, tout proche de la paroisse Ste Anne. Selon des sources sur place, Boris avait invité sa copine avant de se jeter sur elle en cherchant de lui ôter la vie à l'aide d'un couteau. Selon les mêmes sources, Boris a été arrêté par la police et conduit à la prison centrale de Mpimba après un procès de franchise où il a écopé d'une peine d'emprisonnement de 5 ans et un dédommagement moral de cinq cent mille fbu.

Une fille violée en commune et province Ngozi

En date du 23 octobre 2023, vers 15 heures, au quartier Kinyami, zone, commune et province Ngozi, S.G., âgée de 16 ans, a été violée par son tuteur Désiré Hakizimana, membre du parti CNDD-FDD, agent de BPEAE, marié et père de deux enfants. Selon des sources sur place, le présumé auteur a appelé la victime dans sa chambre en lui disant de l'aider à faire quelque chose et l'a violée pendant qu'ils étaient seuls à la maison. Selon les mêmes sources, la victime a crié et elle est sortie de la chambre en pleurant. Des voisins qui sont intervenus ont appelé par téléphone la femme du présumé auteur et celle-ci a appelé la police. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la police judiciaire de Ngozi tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Ngozi pour des soins médicaux.

Tentative de viol en commune Nyabitsinda, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 octobre 2023 indique qu'en date du 10 octobre 2023, vers 18 heures, dans un boisement appartenant à l'Eglise Méthodiste Unie, sur la colline Ndago, commune Nyabitsinda, province Ruyigi, A.N., âgée de 17 ans, a été attaquée par Eric Niyomukiza, célibataire et âgé de 20 ans quand elle venait du marché de Ndago. Selon des sources sur place, Eric Niyomukiza a pris la victime par force, a déchiré ses habits dont son sous vêtement et la victime a crié au secours. Des habitants de la localité sont intervenus mais Eric avait déjà pris le large. Par après, Adèle a porté plainte auprès de l'administration locale et Eric Niyomukiza a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Nyabitsinda par le Comité mixte de sécurité en collaboration avec l'administration locale. Cependant, après quelques jours, Eric Niyomukiza a été relâché.

LIGUE ITEKA